

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, au transport et
la livraison de 4 compacteurs pour la déchetterie – Rue Jean
Monnet – 94130 NOGENT SUR MARNE
EPT 2319
Titulaire : G. GILLARD

2023 – D – n° 144

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée concernant la fourniture, le transport et la livraison de 4 compacteurs pour la déchetterie – Rue Jean Monnet – 94130 NOGENT SUR MARNE à passer avec la société F. GILLARD sise ZA rue des Peupliers à BOIS LE ROI (77590),

D E C I D E

Article 1^{er}: De signer le marché à procédure adaptée relative à la fourniture, au transport et à la livraison de 4 compacteurs pour la déchetterie – Rue Jean Monnet – 94130 NOGENT SUR MARNE pour un montant global et forfaitaire de 169.808,00 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à compter de sa date de notification.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le 24/10/2023



Le Président,

O. Capitano
Olivier CAPITANO

La présente délibération publiée le 24/10/2023
Est exécutoire à la date du
En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le